

Deuxième séance, de la séance ordinaire du 5 juin 2017, tenue le vendredi, le 9 juin 2017, à la salle du conseil, à 8 h 45, sous la présidence de Daniel Barrette, maire.

Sont présent : Monsieur Normand Bergeron, conseiller
Monsieur Ghislain Beaulé, conseiller
Madame Valérie Lemens-Turgeon, conseillère

Sont absents : Monsieur Éric Bergeron, conseiller
Monsieur Bernadin Létourneau, conseiller
Monsieur Sébastien Fortier, conseiller

Est également présente: Madame Monique Rivest, directrice générale, secrétaire-trésorière, g.m.a.

1.- Ouverture de la séance.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président et déclare la séance ouverte à 8h45.

2.- Reprise de la séance du 5 juin 2017.

17-06-1711

Attendu que la séance du 5 juin 2017 n'était pas terminée et a été ajournée, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron de continuer la séance du 5 juin 2017 suivant l'ordre du jour déjà adopté, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

3.- Rénovation édifice 11 St-Isidore Ouest.

CONSIDÉRANT que la municipalité veut rénover l'édifice communautaire situé au 11 St-Isidore Ouest ;

CONSIDÉRANT qu'une subvention a été accordée afin d'effectuer des travaux de rénovation à la salle ;

CONSIDÉRANT que le mandat a été donné à la firme ARTCAD afin de préparer le devis afin de procéder à l'appel d'offres ;

CONSIDÉRANT le rapport d'ouverture de soumission du 1^{er} juin 2017 ;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions faite ;

CONSIDÉRANT que l'adjudication de ce contrat est conditionnelle à l'entrée en vigueur d'un règlement d'emprunt visant le financement de

ces travaux et que la municipalité doit s'assurer que le prix soumis sera toujours valide à cette date ;

17-06-1712

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bergeron d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit : Les Constructions N.G. Roy inc. pour une somme de 298 444.44 \$ plus taxes soit une somme totale de 343 136.49 \$, afin d'exécuter les travaux de Réfection de l'enveloppe extérieure du Centre communautaire.

Que la directrice générale, Monique Rivest, est autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Laverlochère, tous les documents nécessaires afin de donner plein effet à cette résolution.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

4.- Période de questions.-

Le maire donne la parole au public et il reçoit les questions de l'assistance.

5.- Clôture de l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé le président déclare la clôture de la l'assemblée. Il est 8 h 59.

Daniel Barrette, maire

Monique Rivest, sec.

Je, Daniel Barrette, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Daniel Barrette, maire.